

## Charte Membre Partenaire Année 2022-2023

Les **Membres Partenaires** sont des membres d'Athènes Accueil qui proposent des activités **payantes** pour les membres de l'association. Ces activités peuvent prendre la forme de cours, de conférences, d'ateliers, de sorties etc. dans les domaines culturels, artistiques, culinaires, touristiques, linguistiques, sportifs, bien-être, ou carrière.

Ces Membres Partenaires bénéficient d'une grande visibilité auprès de nos adhérents et Athènes Accueil peut leur proposer un calendrier d'activités variées et de qualité professionnelle. L'Association apporte ainsi son soutien à ses membres souhaitant commencer ou développer leur activité professionnelle.

Athènes Accueil est une **association à but non lucratif** qui est d'abord un lieu d'accueil et de partage pour ses membres.

Pour cette raison, nous suggérons une donation permettant d'organiser divers évènements rassembleurs apportant de la cohésion à la communauté et de soutenir les missions d'Athènes Accueil.

- 1. **Les Membres Partenaires** doivent être membres d'Athènes Accueil et régler leur cotisation annuelle.
  - Si les partenaires offrant des activités payantes dans notre calendrier ne souhaitent pas être membres d'Athènes Accueil, tout en voulant une meilleure visibilité, ils rentrent alors dans le statut d'Annonceurs avec une grille de tarifs spécifique et référencement sur la page "Professionnels Francophones".
- 2. Athènes Accueil étant une association à but non lucratif, elle n'a en aucun cas vocation à promouvoir l'installation ou le développement de structures commerciales, à l'exception de publicités qui sont alors payantes. Pour respecter cette contrainte, lorsque cela sera nécessaire, le montant facturé aux participants devra être calculé de sorte que ce soit un prix avantageux pour les membres par rapport aux prix du marché tout en étant un

prix juste et avantageux pour le Membre Partenaire.

3. Le statut de Membres Partenaires permet d'avoir une visibilité supplémentaire sur notre site internet par le référencement dans la catégorie Partenaires (diffusion du logo dans la partie droite de nos pages), sur le calendrier des activités, ainsi que sous forme éditoriale sur nos divers supports médias existants et à venir (Newsletter, Actualités, Flash, évènement, rubrique permanente...).

## 4. Gestion de l'activité :

- Le Membre Partenaire s'engage à ce que les inscriptions soient faites directement via le site internet d'Athènes Accueil. L'inscription à l'activité pourra se faire à chaque événement ou de façon périodique (par exemple : au trimestre ou à l'année).
- Le membre partenaire bénéficiera d'une page sur le site pour son activité. Cette page lui permettra d'afficher son événement et de gérer ses inscriptions. Il utilisera pour ses communications l'adresse générique xxxxxx@athenesaccueil.com qui lui sera attribuée.
- Le statut de Membre Partenaire sera affiché sur la page activité.

## 5. Donation annuelle:

En accord avec nos valeurs de fonctionnement soutenues dans les statuts d'association à but non lucratif d'Athènes Accueil, nous demandons aux Membres Partenaires:

- d'effectuer une donation annuelle d'un montant de 125 euros pour l'année 2022-2023
- d'offrir gracieusement une activité par trimestre soit 3 activités par an :

1 activité : octobre-novembre-décembre

- 1 activité : janvier-février-mars

- 1 activité : avril-mai-juin

- de garantir un tarif préférentiel pour les membres d'Athènes Accueil dans le cas où l'activité est ouverte à tout public
- de réserver un minimum de 50% des places aux membres d'Athènes Accueil

Le calendrier des 3 activités offertes est modifiable pour s'adapter aux besoins de l'activité proposée et uniquement après accord du Bureau d'Athènes Accueil.

Pour chaque nouveau Membre Partenaire, nous demandons d'organiser une séance d'essai avant l'engagement dans le programme annuel. Cette séance d'essai sera mise en place gratuitement et ne donnera pas lieu à une donation.

L'objectif de cette séance est de faire découvrir la nouvelle activité à nos membres et de permettre au Membre Partenaire de se familiariser avec le fonctionnement d'Athènes Accueil.

Après la séance d'essai, nous aiderons le Membre Partenaire à créer sa page d'activité et les évènements sur le site web de l'Association. La gestion des inscriptions sera impérativement faite sur le site.

## 6. Règlement de la donation annuelle :

La donation annuelle (tout comme la cotisation annuelle) court de début septembre à fin août de l'année suivante. Pour des raisons de comptabilité, cette donation devra être effectuée avant le démarrage des activités. La donation sera ramenée à 65 euros pour tout contrat de partenariat débutant après le 1<sup>er</sup> avril.

Le montant de la donation est fixé chaque année au mois de juin par le Conseil d'Administration de l'Association.

Le versement de la donation peut être effectué sur le site internet d'Athènes Accueil avec PayPal ou par virement bancaire sur le compte de l'Association. Un reçu fiscal sera produit pour chaque donation.

La **Charte** est conclue pour une **durée** d'un an.

En cas d'interruption des activités du fait du Membre Partenaire, aucun remboursement de la donation ne sera effectué.

Le non-respect des clauses de la Charte par le Membre Partenaire entrainera l'interruption immédiate du partenariat avec l'Association.

Bon pour accord Athènes le Bon pour accord Athènes le

Sylvie Zikos Présidente Athènes Accueil